



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°93 du 1^{er} mars 2007

SOMMAIRE

	Page
• A propos du Protocole Jacob (réforme de la catégorie C) Des informations complémentaires de la DRH	2
• Echos de l'activité de nos sections	
◦ Un tract des sections de Gif et Orsay avec l'UL des Ulis	2
◦ Compte-rendu de AG des syndiqués SNTRS-CGT de la région Bretagne Pays de Loire - Mardi 6 février 2007	4

A propos du Protocole Jacob (réforme de la catégorie C)

Des informations complémentaires de la DRH

Lors de la CAP du 24 janvier 2007, une présentation a été faite des principales dispositions relatives aux mesures destinées aux personnels de catégorie C en application du « protocole Jacob » signé le 25 janvier 2006.

La direction a, depuis, complété l'information des membres des CAP compte tenu des informations connues à ce jour :

" **Les mesures de nature indiciaire** seront mises en œuvre comme prévu en 2007 et produiront leurs effets à partir du 1^{er} novembre 2006.

En revanche ; le texte nécessaire à la **constitution du corps** unique de catégorie C n'est pas paru. Il ressort des derniers éléments portés à notre connaissance que le décret modifiant le décret du 30 décembre 1983 soit publié en avril.

Compte tenu des délais techniques nécessaires au classement des agents dans les nouveaux grades et de la nécessité que l'outil SIRHUS soit paramétré en fonction de ce texte, les éléments nécessaires à la campagne d'avancement dans les nouveaux grades ne pourront pas être prêts en avril ni même en mai.

Afin de ne pas pénaliser les agents, et plutôt que de ne pas organiser de campagne pour les actuels AGT et AJT en 2007, il a été décidé que les avancements au titre de l'année 2007 seraient préparés sur la base des corps et grades actuels.

Il va de soi que les avancements prononcés en fin 2007 seront pris en considération lors de la constitution du nouveau corps.

Enfin, il avait été annoncé qu'une **nouvelle CAP des AJT** serait mise en place et que dans l'intervalle entre la constitution du corps et les élections, les CAP actuelles d'AJT et d'AGT seraient réunies conjointement. Du fait du retard de parution des textes, les CAP actuelles resteront compétentes tout au long de l'année 2007 ".

ECHOS de l'activité des sections du SNTRS-CGT

Un tract des sections de Gif et Orsay avec l'UL des Ulis

Les pôles de compétitivité : enjeu industriel ou financier ?

C'est un complet bouleversement du paysage social et économique qu'ont entrepris gouvernement et patronat dans l'ensemble du pays.

La loi pour la recherche improprement qualifiée de « pacte pour la recherche » hypothèque gravement l'avenir des principaux organismes publics de recherche (CNRS, INSERM)

En multipliant les structures nouvelles (l'ANR, l'A2I, l'AERES, les RTRA, les Fondations, les PRES, les pôles de compétitivité, etc.) elle organise une transformation radicale du système de recherche en le soumettant aux seuls intérêts à court terme des grands groupes industriels.

Censés répondre au déficit de lien entre la recherche et l'industrie, les pôles de compétitivités font la part belle à l'assujettissement de la recherche de la recherche publique aux grands groupes privés, sur fond de pillage des fonds publics (européens, nationaux, régionaux ou locaux). Pilotés par le privé, ils ne répondent pas aux conditions d'une véritable coopération. Ce d'autant qu'ils risquent de conduire à une monoculture tant au niveau industriel, qu'au niveau académique. Au lieu d'opposer les territoires entre eux par la concurrence, il conviendrait de faciliter leurs coopérations, notamment dans le cadre d'un programme national.

Le gouvernement masque l'insuffisance des moyens accordés aux organismes et aux universités par une politique de financements par projets sur des priorités très finalisées et en accentuant les multiples aides aux entreprises (crédits impôts, déductions fiscales), qui ont démontré leur inefficacité en terme d'augmentation de l'engagement des entreprises en recherche et développement.

Les moyens publics considérables en faveur du secteur privé, attribués sans aucun contrôle de leur utilisation, n'auront que peu d'effet sur l'investissement privé en R et D. Celui-ci, en dépit d'une croissance rapide des bénéfices des entreprises, continue de stagner en France.

Toutes ces nouvelles structures se substituent de fait aux institutions existantes et rendent caduques toutes les instances démocratiques de contrôle et les modes d'évaluation autonomes propres aux organismes scientifiques. Elles favorisent un développement sans limite de l'emploi précaire dans les secteurs publics et privés de recherche. Elles associent systématiquement des objectifs scientifiques et économiques, soumettent tout financement public à des critères de rentabilité marchande.

On assiste à une croissance démesurée de l'ANR, qui finance une part importante des appels à projets, voit son budget en 2007 accru de 40%, alors que les crédits de base dédiés aux laboratoires stagnent ou baissent.

Le développement de la recherche privée ne peut se faire sans l'existence d'une recherche académique de niveau international et avec une université capable de former les générations futures de chercheurs et d'ingénieurs.

L'Ile de France est concernée par deux projets mondiaux, Systematic Paris Région et Meditech Santé qui s'articulera autour de six thématiques : neurosciences, oncologie, infectiologie, médecine moléculaire et cellulaire, imagerie médicale, sciences et techniques du médicament. L'ambition de ce pôle est d'occuper dans cinq ans une place prépondérante dans le domaine de la santé parmi les « clusters » les mieux organisés de la planète : San Francisco, Boston, Munich, Cambridge, Shanghai... « Concrètement, il s'agit de doubler les effectifs des sociétés de biotechnologie de la région, d'accroître de 50 % les emplois privés dans les sciences du vivant » (Journal du CIRS).

En s'appuyant sur de grands programmes de recherche, comme le Synchrotron Soleil, sur le plateau de Saclay, le Gépôle, à Evry et le Cancéropôle Ile de France, les entreprises du secteur pharmacie, dix neuf des vingt leaders mondiaux y ont implantés une filiale, dont le groupe Sanofi-Aventis et pour les essais cliniques, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Quant au pôle Systematic Paris Région s'il semble sur les rails, avec la présence de 52 grandes entreprises, 70 établissements de recherche et d'enseignement supérieur, 62 PME-PMI.

18 projets en 4 groupes thématiques, correspondants aux 4 marchés applicatifs ciblés :

- Télécoms
- Automobile - Transports
- Sécurité - Défense
- Outils de conception et Développement de Systèmes.

Ce pôle associe les plus grandes entreprises telles que THALES, FRANCE TELECOM, DASSAULT, ALCATEL, qui s'apprête à licencier 1 500 personnes en France et dont le site de Marcoussis semble compromis, sa filiale Optronix a été rachetée par une start-up américaine, AVANEX, qui a licencié plus de la moitié du personnel, d'Hewlett Packard, qui lui aussi a licencié plus de 300 personnels sur les Ulis, de GEMPLUS qui a été délocalisée et des difficultés que rencontre ALTIS SEMICONDUCTOR, qui a bénéficié de crédits publics et de subventions pour un projet de recherche HYPERSOC, dont les deux principaux actionnaires que sont IBM et INFINEON ont annoncé leur retrait à l'horizon 2009.

Or on peut constater que l'absence de grands programmes a entraîné la disparition d'une véritable politique industrielle sans laquelle le socle productif se fragilise chaque jour davantage. Alors que le développement durable suppose une saine articulation entre l'économie, le social et l'environnement.

Une politique industrielle de l'Etat ne peut se résumer qu'à des aides fiscales sans contrepartie, ni à une politique d'attractivité des territoires. La France et l'Europe doivent légiférer pour défendre leur potentiel industriel. Il faut réguler les marchés financiers et créer un pôle financier public capable d'intervenir dans le financement des investissements industriels.

La CGT revendique :

- Une politique industrielle de l'Etat, avec des grands programmes, qui est comme objectif le développement économique et l'emploi.
- La création d'un pôle financier public pour le développement des activités productives, de la recherche et du développement industriel.
- Le maintien et le développement de la recherche publique (EPST, EPIC, universités,...) répondant aux besoins sociaux, aux mutations sociales, aux nouvelles formations, pour des coopérations industrielles et internationales, de transferts technologiques.
- La création d'un pôle de développement industriel et économique, à la place des pôles de compétitivité, associant représentants des entreprises, les syndicats, les représentants des collectivités territoriales, des experts scientifique. Ce pôle aura pour but de favoriser des coopérations inter entreprises, localement, nationalement et au niveau international. Favoriser des mécanismes d'investissement dans la production et la recherche industrielle et l'innovation. De contrôler et suivre le financement public/D'inciter les entreprises à la mobilisation des richesses créées au service de l'investissement productif et la recherche.
- De renforcer les garanties collectives et individuelles des salariés au travers du Code du travail, et des statuts publics, de renforcer le rôle et d'étendre le pouvoir des instances représentatives des personnels (CE, DP, CHSCT, CCE et CTP pour les administrations), en particulier en introduisant un droit de veto pour les questions liées à l'emploi, de permettre de développer un travail de concertation entre les Comités d'entreprises (CE) et le Conseil Economique et Social régional (CESR) sur les politiques régionales (emploi, formation, recherche).
- La conquête d'un nouveau statut du salarié garantissant l'emploi permanent, la formation, et le social.
- Le pacte de la recherche doit être abrogé et il faut reprendre le débat public sur les rapports entre recherche publique et recherche privée.
- Dans l'immédiat de créer un comité de suivi au niveau des pôles de compétitivité, avec les représentants de la population, les syndicats, les entreprises, afin d'exiger la transparence à tous les niveaux de décision (conseils scientifiques, commissions d'évaluation...) et la représentativité des salariés, l'application du code du travail et des statuts publics, le suivi des financements publics.

ANR : Agence Nationale de la Recherche

A2I : Agence pour l'innovation Industrielle.

AERES : Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

RTRA : Réseau Thématiques de Recherche Avancées.

PRES : Pôles Recherche et d'Enseignement Supérieur.

CE : Comité d'Entreprise. CCE : Comité Central d'Entreprise.

DP : Délégués du Personnel.

CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

CTP : Comité Technique Paritaire. }

Compte-rendu de Assemblée Générale des syndiqués SNTRS-CGT de la région Bretagne Pays de Loire - Mardi 6 février 2007

Y ont participé 15 camarades des sections de Brest, Rennes, Nantes et Roscoff.

La situation de la recherche dans la Région :

3 pôles de compétitivité à vocation mondiale

Bretagne : SeaNergie, Images et Réseaux, (faisant intervenir de grands groupes industriels tels que Thales, Alcatel, Thomson, TDF, France Télécom et le Conseil Régional de Bretagne pour Images et Réseaux) Pays de Loire : Pôle Végétal Spécialisé (faisant intervenir une multitude de PME horticoles des bords de Loire et Vilmorin)

8 autres pôles nationaux sont labellisés dans la Région, pour certains s'appuyant sur les nombreuses start-up créées dans les laboratoires des universités et des EPST. (Atlantic Biothérapies, EMC2, ...)

Difficile de faire une synthèse de ce qui s'y fait, des personnels des EPST impliqués dans les projets, quelle évaluation scientifique, quels financements, quelle efficacité? Avenir des pôles soumis aux décisions de multinationales (exemple à Grenoble : Minalogic).

2 PRES sont proposés

Nantes-Atlantique Universités : Université de Nantes + Grandes Ecoles + ?? Statut juridique GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) sachant que le ministère fait pression pour que cela soit un EPCS (Etablissement Public de Coopération Scientifique)

Université européenne de Bretagne : Rennes I et 11+ Universités Ouest et Sud Bretagne + campus Agro + INSA + CHU Rennes + IUFM?? Statut juridique EPCS

Les organismes de recherche ne sont pas membres fondateurs tout au plus partenaires. Crédibilité des PRES concernant la signature unique et entité avec beaucoup plus de publications.

Dans les deux cas les débats et décisions sont prises à huis clos par quelques personnes se cooptant entre elles, sans réelle participation des instances universitaires. Concernant le PRES rennais, il n'y a pas eu de vote du Conseil Scientifique de Rennes I contrairement à ce qui a été notifié au Conseil d'Administration qui lui a voté sur la base de ce qui aurait été décidé au CS. Ce dysfonctionnement n'a pas été remis en cause malgré l'intervention de Vincent Legagneux élu CGT au CS. Une motion a été acceptée (CGT) pour que le CA soit consulté sur toutes les options ressources et emploi du PRES.

Nous avons du mal à définir les transferts de compétences et prérogatives que pourront avoir les PRES sous statut EPCS ainsi que les conséquences pour :

- les personnels : mise à disposition auprès du PRES ?, mutualisation de personnels pour la gestion, les actions sociales, la valorisation, la structure et la gestion des équipes?
- l'emploi : possibilités de créer des postes, des CDD ?
- les politiques scientifiques des établissements et des laboratoires : écoles doctorales, partenariat avec les entreprises notamment à Nantes où le PRES devrait « s'appuyer sur les pôles de compétitivité.
- représentation de l'ensemble des personnels et leur intervention dans les décisions.

Les financements de l'ANR.

La grande disparité des financements au sein des unités entraîne une détérioration des relations de travail. La concurrence entre les chercheurs et les équipes au sein des unités se développe. La solidarité s'amenuise conduisant à des tensions entre membres des équipes qui affectent l'ensemble des personnels. Notamment, l'accès aux équipements est réglementé par les porteurs de projets qui se les approprient. Le financement de services collectifs (animalerie par exemple) devient difficile à monter si certaines équipes refusent de participer financièrement sous prétexte qu'elles n'en n'ont pas l'usage.

La pression sur les chercheurs s'est considérablement augmentée : recherche de financements divers et variés, manque de débouchés pour les étudiants, déficit de personnels IT, volume d'activités de recherche.

Côté pervers et contradiction de la course aux projets : certains se sont investis et réussissent dans la recherche de financements, leur travail est valorisé. Cependant, nécessité de résultats scientifiques qui sont obtenus par d'autres dont le travail est peu valorisé mais dont finalement « on » a besoin.

Perte de thématiques : exemple de la systématique benthique à Roscoff qui n'est plus étudiée, alors qu'elle serait très utile pour analyser l'effet de la pollution sur les côtes ; Certains projets disparus étaient en fait de la veille scientifique.

Le département EDD du CNRS a sollicité le Conseil Scientifique pour développer des sujets de systématique.

Evolution du Comité national du CNRS : Que reste-il des prérogatives du Comité national du CNRS si l'AERES évalue les équipes, Quel intérêt d'y siéger? Les recrutements ? Faut-il remplir ? Ce fut aussi le fond de la discussion pour nommer un représentant SNTRS à l'AERES, le débat n'a pas vraiment eu lieu. Faut-il participer à des instances où nous n'avons plus de poids ?

Reste encore les visites de laboratoires où les élus peuvent rencontrer les personnels jusqu'à quand ?

Dans les unités :

L'unité UMR 6226 ENSC Rennes a été restructurée en Très en Grande Unité rassemblant 300 personnes. 3 commissions fonctionnent avec des représentants élus des personnels : Hygiène et la Sécurité, Formation Permanente, personnels IT, avec des attributions négociées entre les personnels et le DU : (promotions, primes : plus importantes pour les bas salaires, tous les IT en ont obtenu une au cours de l'année...). La plupart des personnels ont eu un entretien annuel d'activité avec son chef d'équipe et le DU. La TGU a obtenu un recrutement, des promotions et avancements au choix.

L'UMR 6061 est aussi une grande équipe de 130 personnels qui a grossi grâce à une politique volontariste de la direction pour attirer des chercheurs en mobilité chercheurs par contre le personnel IT ne suit pas. Ceci s'accompagne donc de surcharge de travail sur les personnels IT et les services communs deviennent difficile à faire fonctionner. Les limites entre la plate-forme technologique et l'unité sont floues, les emplois affectés à cette structure sont essentiellement des CDD qui travaillent finalement dans l'unité. Difficultés de 3 gestionnaires qui doivent assumer les nouvelles responsabilités transférer au DU. La direction du laboratoire devrait faire intervenir les

Ressources Humaines de la Délégation du CNRS et les syndicats. Mais attitude antisyndicale qui, a écarté les syndiqués SNTRS du conseil de labo où pourrait se traiter les problèmes.

Une délégation de l'unité a rencontré le Délégué Régional CNRS concernant les emplois précaires nombreux dans l'UMR. Difficulté d'avancer sur la revendication surtout maintenant que les CDD de l'ANR se mettent en place et que le CNRS a défini 4 types de contrats pour les IT, doctorants, post-doc et chercheurs confirmés

Débat de l'AG sur la représentation des personnels : dans certaines unités difficulté de faire entendre les problèmes dans les conseils de laboratoire. Commission de personnels avec des représentants de toutes les catégories pourraient être mise en place d'une manière plus systématique dans les unités et dans les nouvelles structures telles que les PRES.

Difficultés des personnels de gestion : La mise en place des nouveaux logiciels de gestion BFC et SHIRUS a profondément modifié et alourdi les charges de travail des gestionnaires. Les rôles de conseil et de contrôle auprès de l'ensemble des personnels se sont renforcés (pièces des missions, factures, mise en place de contrats), ils assurent de plus en plus de saisies avec problèmes récurrents car mal anticipées dans les programmes. Certaines responsabilités ont été transférées aux Directeurs d'Unité qui se retournent vers les gestionnaires au sein de leur équipe sans que soient précisées clairement les responsabilités réelles de chacun. Un travail d'information de la délégation régionale sur ces problèmes apparaît nécessaire ; une inquiétude domine concernant le devenir de ces personnels dans les délégations.

Nous pensons qu'il serait utile de réunir ces personnels dans les grands sites de la région, notamment à la Délégation Régionale. Solliciter Claudine Giner du Mans ainsi que les instigatrices du réseau de gestionnaires du SNTRS : Anne Casanova et Nadine Elie.

Salaires / primes : Rappel comment s'est mise en place la prime des ACO pour les IT.

Primes attribuées à l'heure actuelle au CNRS: PPRS pour tous, prime informatique sur sélection professionnelle, très contestée, ISFIC pour les DU et hauts cadres, (enveloppe augmente en 2007 de 50% par rapport à 2006), NBI selon les demandes des DU. A l'INSERM, certains chercheurs, participant à des projets de recherche clinique, ont des primes de 1500€/mois sur 5 ans, ceci pourrait s'appliquer aux ingénieurs. A côté les salaires stagnent, baisse du pouvoir d'achat et difficultés de vie pour certaines catégories, pression pour gagner plus, forte disparité des revenus.

Evaluation des IT CNRS : L'évaluation se fera sur les compétences à partir essentiellement de l'avis du D.U. et non sur la qualification professionnelle

Consultation dossier avancement IT 2006 : Le peu de possibilités d'avancement dans certaines catégories et l'opacité des classements régionaux entraînent une grande frustration des agents. Les critères pour qu'un dossier arrive en CAP national : être 1e' dans son unité et 1CI dans la région !!!!! Nous étions 5 en septembre dernier pour analyser 177 dossiers, **il serait bon d'avoir un scrutateur par BAP.** Nous continuerons à informer à l'ensemble des syndiqués de la région sur nos commentaires aux élus en CAP.

Travail des commissions régionales du CNRS :

Formation Permanente : Représentant SNTRS-CGT: Laurent Pourinet.

Le budget est en baisse et le nombre de demandes individuelles augmente. Dans une note aux DU du 22 décembre dernier, le Délégué Régional indique que les frais de transport et de séjour dans le cas des demandes individuelles seront à la charge des laboratoires.

La commission FP depuis un an ne se réunit plus, Les représentants syndicaux ne sont plus informés et ne participent plus à la sélection des demandes. Laurent écrit une lettre pour demander une entrevue au Délégué afin de relancer le travail en commission.

CORAS : Représentante SNTRS-CGT Jacqueline ARS.

Le rôle de la commission est peu connu, 6 dossiers de demande d'aide financière ont été traités en 2006. Problèmes récurrents d'agents sur le logement, l'arrivée dans la région, problèmes familiaux, surendettement. Les assistantes sociales signalent des conditions de vie dans les laboratoires qui se dégradent provoquant des situations de stress. La CORAS intervient aussi sur la restauration et la médecine préventive.

Problèmes de logements pour les agents aux revenus les plus modestes (et certains CDD ???) dus aux loyers élevés en centre ville, à discuter avec le délégué + une relance de l'information sur les prérogatives de la CORAS.

CSHS Régional : Catherine Jouitteau, Françoise Hennion, Lise Caron

Un compte-rendu est fait pour chaque réunion, sauf pour celui de décembre en cours...

Les points forts de 2006 :

- fermeture d'un crématorium hors normes à la faculté de médecine de Rennes
- création d'un groupe de travail sur la souffrance au travail (60 à 80 cas recensés dans la DR)
- visite du laboratoire Subatech
- visites médicales des CDD problématiques. Il y en aurait 350 sur la DR pour 952 agents statutaires.

Relations avec les syndicats CGT

FERC-SUP : peu de relations, mais elles se construisent à Nantes, Rennes et Brest. A Rennes les relations avec l'UGFF sont plus efficaces : ex manif du 8 février derrière leur banderole. **Développer les relations car nous allons vers des structures communes ; PRES, pôles de compétitivité...**

A surveiller :

Remboursement d'une part des cartes d'abonnement sur les transports collectifs.

Prime de fin de catégories retard à la signature en 2007.